

Algérie: 10 organisations demandent la libération de Abdallah Benaoum

Dix organisations ont lancé ce mardi, un appel aux autorités algériennes pour libérer le détenu du Hirak Abdallah Benaoum.

»Les autorités algériennes ont multiplié les détentions et les poursuites arbitraires contre des militant•e•s et des journalistes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, rejetant tout récemment les demandes de libération provisoire et de soins médicaux adaptés déposées au nom du militant algérien Abdallah Benaoum, incarcéré uniquement pour avoir exprimé des opinions critiques quant à la répression menée par le pouvoir contre le mouvement Hirak, ont déclaré 10 organisations nationales, régionales et internationales aujourd'hui, à l'approche de son procès prévu le 27 octobre. Ses avocats et sa famille craignent pour sa vie'', indiquent les dix organisations dans un communiqué.

''Abdallah Benaoum se trouve en détention provisoire depuis 11 mois pour avoir publié sur Facebook des opinions critiques à l'égard des autorités et s'opposant à la tenue d'élections présidentielles, alors qu'il a besoin de toute urgence d'une opération du cœur, dont il est privé du fait de son maintien en détention illégale et du refus des autorités de lui prodiguer l'accès aux soins médicaux dont il a besoin'', ajoutent-elles.

Afin d'éviter qu'Abdallah Benaoum ne subisse le sort Kamel Eddine Fekhar et de Mohamed Tamalt, les organisations signataires demandent à l'Algérie de respecter ses engagements découlant du droit international relatif aux droits humains, de libérer Abdallah Benaoum immédiatement et sans condition, et de lui permettre de se faire opérer du cœur, dans le respect de ses souhaits.

Le 9 décembre 2019, trois jours avant l'élection présidentielle contestée, la police d'Oued Rhiau, ville située dans la province de Relizane, a arrêté Abdallah Benaoum et un autre militant, Khaldi Ali. Le procureur du tribunal de première instance de Relizane a inculpé les deux hommes d'« outrage aux institutions de l'État », « atteinte à l'intégrité du territoire national », « atteinte à l'intérêt national », « démoralisation de l'armée », « tentative de faire pression sur les magistrats dans le cadre d'affaires en instance » et « provocation à un attroupement non armé », au titre des articles 146, 79, 97, 75, 147 et 100 du Code pénal.

Aucun de ces chefs d'accusation ne constitue une infraction légitime au titre du droit international relatif aux droits humains car ils imposent des restrictions injustifiées au droit à la liberté d'expression.

Selon le document, Abdallah Benaoum souffre d'une maladie cardiaque, l'artériosclérose, qui peut provoquer une crise cardiaque et nécessite une intervention chirurgicale urgente. En 2018, il a été opéré une première fois du cœur ; son état de santé a commencé à se dégrader lorsqu'il a été incarcéré un peu plus tard cette même année et s'est encore détérioré après son arrestation en décembre 2019. Les médecins ont conclu qu'il avait besoin d'une deuxième opération.

Le refus des autorités de libérer Abdallah Benaoum va à l'encontre de la

recommandation du Haut- Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU en faveur de la libération de détenus dans le but de contenir la propagation du COVID-19, notamment les personnes qui souffrent d'affections préexistantes ou qui sont détenues simplement pour avoir exprimé des opinions dissidentes.

Signataires

Amnesty International

Article 19

CGATA (confédération générale autonome des travailleurs en Algérie)

CIVICUS

Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Institut du Caire pour les études des droits de l'homme (CIHRS)

Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), dans le cadre de

l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Riposte Internationale

SNAPAP (syndicat autonome des personelles d'administration publique)

SESS (syndicat des enseignants du supérieur solidaires)